



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ÉTRANGER  
ÉCOLE Ernest RENAN  
1 rue de la Pie – Oasis  
CASABLANCA - MAROC  
☎ 00 212 (0)5 22 25 04 16  
E-Mail : [ecole.renan@jenmaroc.org](mailto:ecole.renan@jenmaroc.org)



## **Conseil d'École**

**Mardi 14 mars 2023**

### **Membres présents :**

**Directeur de l'école :** Sébastien GALARD  
**Secrétaire de Direction :** Catherine BORNE

### **Enseignants :**

**PS :** DHENNE Claire  
**MS :** BRILLANT Nadège  
**GS :** MEDDEB Elodie – GIANLUPPI Sylvia – CHERKAOUI Faouz  
**CP :** OUAZZANI Safia – DUPLAND Corine  
**CE1 :** CARRIE Annelise – DE NARDI Catherine  
**CE2 :** BENJELLOUN TOUIMI Mouna – MIKOU Samia  
**CM2 :** LORTHIOIS Alexandra – PASSELECQ Pauline

**Professeurs de langue arabe :** BOUHLAL Saïd – AIT CHRIF Ali

### **Parents d'élèves élus au Conseil d'École :**

**PEEP :** Mmes ATTAF Hind- GOUBEAU Céline- JESTIN Nadia- LAHLOU ep SHAISSAH Lamia – BAGHADADI Soukaina

**UCPE :** Mmes AMRI Bouchra – PONSONNET Marion

**APEEF :** Mmes AKESBI Ghita – AMELLAH Soumia – SBIYAA Kaoutar – HZAINÉ Maria- MEDDAH Yasmine

### **Membres excusés :**

**Monsieur le Chef du pôle Casablanca-Mohammedia :** PASQUIOU Jean-Pierre  
**Madame la Directrice générale :** ROBBY MENARDI Laurence  
**Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale :** ALZINA Georges  
**Monsieur le Consul Général de France :** TESTOT Christian



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
ECOLE Ernest RENAN  
1 rue de la Pie – Oasis  
CASABLANCA - MAROC  
☎ 00 212 (0)5 22 25 04 16  
E-Mail : [ecole.renan@ienmaroc.org](mailto:ecole.renan@ienmaroc.org)



## **Ordre du jour :**

1. **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15/11/2022**
3. **PROTOCOLE SANITAIRE COVID – MISE A JOUR**
4. **PROCÉDURES D'ADMISSION ET DE TRANSFERT POUR LA RENTRÉE 2023/2024**
5. **PROJETS ET PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES**
6. **CANTINE ET GARDERIES**
7. **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 18H10

## 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Secrétaires de séance : Catherine BORNE et les 3 têtes de listes des associations de parents d'élèves représentées.

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15/11/2021

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 15/11/2023 : à l'unanimité

## 3. PROTOCOLE SANITAIRE COVID – MISE A JOUR

Le protocole sanitaire COVID actuel est toujours celui qui a été mis en place et validé en janvier 2022. Ce protocole a été validé en pleine pandémie dans le cadre d'application d'un principe de grande précaution. Il va légèrement au-delà du cadre national qui n'a pas changé pour les établissements scolaires.

Compte tenu de la situation actuelle les périodes d'isolement seront allégées de la manière suivante en se limitant à la stricte application des recommandations. Ces modifications ont été adoptées en CHSTC le 01/02/2023.

## Protocole actuel

Validé en CHSCT du 18/01/2022

- Elaboration avec le principe de précaution car en plein pandémie
- Mesures au-delà du cadre national

Protocole revisité avec  
Provisaires adjoints, médecin  
du travail, médecin scolaire,  
infirmières, service RH

	Isolément ou/ EAD	Retour en présentiel
<b>Cas confirmé COVID+ (cas asymptomatiques inclus)</b>	Isolément 7 jours à partir de la date du prélèvement PCR positif OU du TAR* positif (attesté par un médecin ** OU un laboratoire) du malade  Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	<b>A 17</b> : PCR (le TAR sera accepté uniquement pour les enfants de moins de 6 ans, attesté** par un médecin OU un laboratoire)  Retour à 18 en présentiel si PCR ou TAR (pour les moins de 6 ans) de 17 négatif  Si PCR de 17 positif, possibilité de refaire un PCR les jours suivants, pour une reprise le lendemain du PCR négatif  Sinon, retour à 111 avec un certificat de non contagiosité
<b>Cas contact à risque élevé ***</b>	Isolément 7 jours à partir du jour du dernier contact  Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	<b>A 17</b> : PCR ou TAR attesté par un médecin** OU un laboratoire  Retour à 18 en présentiel si PCR ou TAR de 17 négatif
<b>Cas contact intrafamilial d'une personne COVID+ (cas asymptomatiques inclus)</b>	Isolément 7 jours à partir de la date du prélèvement PCR positif OU du TAR* positif (attesté par un médecin** OU un laboratoire) du malade intrafamilial placé à l'isolement  Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade intrafamilial sera transmise à l'établissement	<b>A 17</b> : PCR ou TAR attesté par un médecin** OU un laboratoire  Retour à 18 en présentiel si PCR ou TAR de 17 négatif  L'engagement de la famille est tel que le malade intrafamilial est bien isolé du reste de la famille  En l'absence d'engagement, retour à 124

Pas de distinction dans le cadre national

J8

Test à J6  
J8

Diffusion de la vaccination

\*TAR : Test Antigénique Rapide  
\*\* Attestation : Résultat comprenant Date, Nom, prénom et cachet/signature du médecin ou du laboratoire  
\*\*\* Définition cas contact élevé : Avoir été en contact plus de 15 minutes, dans un endroit clos, sans gestes barrières avec une personne testée positive  
Il est précisé que les délais d'isolement courent à compter de la date du prélèvement et non du résultat du PCR

## Proposition : Validée lors du CHSCT du 01/02/2023

	<b>Isolement ou/ EAD</b>	<b>Retour en présentiel</b>
<b>Cas 1 :</b>  <b>Cas confirmé COVID + (cas asymptomatiques inclus)</b>	<b>Isolement 7 jours</b> à partir de la date du prélèvement PCR positif OU du TAR* positif (attesté par un médecin ** OU un laboratoire) du malade  Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	<b>A J7</b> : certificat de non contagion ou PCR ou TAR (attesté par médecin ** ou laboratoire)  Retour à J8 en présentiel sur présentation d'un certificat de non contagion ou PCR négatif ou TAR négatif daté de J7.
<b>Cas 2 :</b>  <b>Cas contact à risque élevé *** OU Cas contact intrafamilial d'une personne COVID+ (cas asymptomatiques inclus)</b>	<b>Isolement 7 jours</b> à partir du jour du dernier contact  Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	<b>Dès l'apparition de symptômes ou A J6</b> , PCR ou TAR attesté par un médecin ** OU un laboratoire  Retour à J8 en présentiel si PCR ou TAR de J6 négatif  Si PCR ou TAR positif, alors revenir au cas 1

\*TAR : Test Antigénique Rapide.

Le TAR ne peut être pris en compte qu'uniquement s'il est attesté par un médecin \*\* ou par un laboratoire.

\*\* Attestation : Résultat comprenant Date, Nom, prénom et cachet/signature du médecin ou du laboratoire

\*\*\* Définition cas contact élevé : Avoir été en contact plus de 15 minutes, dans un endroit confiné (ex: voiture), sans gestes barrières avec une personne testée positive

Il est précisé que les délais d'isolement courent à compter de la date du prélèvement et non de la date de résultat du PCR

Avis du Conseil d'école : validé à l'unanimité

#### 4. PROCÉDURES D'ADMISSION ET DE TRANSFERT POUR LA RENTRÉE 2023/2024

Les demandes d'admissions sont effectuées, comme chaque année, en ligne sur l'application efmarrac : <http://www.efmaroc.org/> rubrique « admissions ». Le Guide des admissions 2023/2024 est visible directement sur la plateforme et les parents doivent certifier avoir bien lu la procédure avant de créer un dossier.

Depuis cette année les tests d'admissions ont été supprimés. Ils sont remplacés par des entretiens d'admissions pour les élèves de MS, GS et CP et par les commissions d'examens des parcours scolaires pour les élèves à partir du CE1 depuis l'année scolaire 2020/2021.

Entretiens d'admissions :

- ➔ Pour tous les élèves de MS, GS et CP « non prioritaires » n'ayant pas de fratrie dans l'école mentionnée en vœu 1
- ➔ Se déroule dans l'école mentionnée en vœu 1 avec le Directeur de l'école accompagné d'un autre Directeur, du Conseiller pédagogique ou de l'EMFE en postes à Casablanca

Commissions d'examen des parcours scolaires :

- ➔ Pour tous les élèves du CE1 au CM2 « non prioritaires »
- ➔ Commission rassemblant un collectif de 4 à 5 Directeurs

### Calendrier général :

- Du 16 janvier au 16 mars 2023 : demandes d'admissions en ligne pour les admissions de tous les élèves
- Jeudi 13 avril 2023 : affichage des affectations dans les établissements

### Commissions :

- Transferts CM2/6<sup>ème</sup> : mercredi 15 mars 2023
- Transferts de la MS au CM1/affectations fratries maternelle : mardi 21 mars 2023
- Dérogations de langue arabe : Ouverture du serveur le lundi 20 mars 2023
- Commissions d'examen des parcours scolaires : jeudi 23 mars 2023
- Commission d'affectations : vendredi 7 avril 2023
- Affichage des affectations : jeudi 13 avril 2023

### Notification des admissions et affectations :

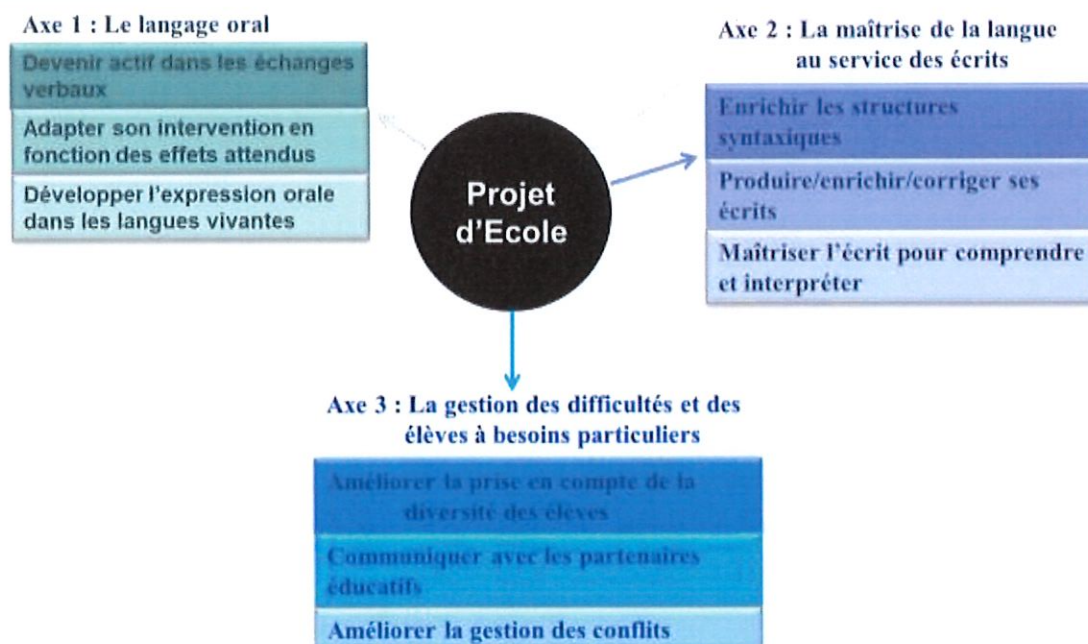
Dans un délai de 48h après affichage dans les établissements, les familles des enfants admis recevront un courriel à l'adresse mail utilisée pour établir le dossier d'admission. La famille devra, dans un délai maximal de 72 heures, confirmer directement l'inscription sur son espace personnel.

Après acceptation de l'affectation ils recevront la facture des DPI et devront la régler auprès de la caisse du Lycée Lyautey pour que l'admission soit effective. Faute de règlement des DPI l'inscription sera annulée.

L'inscription devra ensuite être finalisée auprès de l'établissement : attestation de règlement des DPI, dépôt de la version papier du dossier et des pièces administratives dans l'établissement d'affectation.

## 5. PROJETS ET PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES

### Le projet d'école :





**Projet éducatif 2023-2024** **aefe** Agence pour l'enseignement français à l'étranger

### Axe 1 : Le langage oral

**Les actions d'école :**

- Co-enseignement francophone/ arabe
- Journée de la langue arabe
- Fête de la langue
- Développer l'enseignement de la langue anglaise
- Événements scolaires avec les APE sur la langue arabe
- Actions des APE hors temps scolaire

**Les actions de cycles :**

- Ateliers philo
- Naramus (langage autour d'albums)
- Forum des matières
- Journées à thème Saint Patrick, Halloween

**Les actions de niveaux :**

- Chorales en anglais et français/arabe
- Projet de coopération entre CM1/CM2 et maternelle
- Projets bilingues
- Jardins
- Ateliers avec intervenants
- Sorties scolaires
- Coopération inter-cycles

**Actions de classes :**

- Exposés
- Théâtre
- Journée de la francophonie de la langue arabe
- Lecture d'albums par le grand pour les petits

**Projet éducatif 2023-2024** **aefe** Agence pour l'enseignement français à l'étranger

### Axe 2 : La maîtrise de la langue au service des écrits

**Actions d'école :**

- Communication par les élèves sur le site officiel d'ECOE du Maroc (avec APE)

**Actions de niveaux :**

- Créations d'albums
- Accueil d'auteurs
- Fête du 100
- Imagier français/arabe

**Actions de classes :**

- Créations d'albums
- Printemps de poètes
- Création d'imagiers en lien avec le PEAC
- Création d'exposés
- Écrits bilingues/bilingues
- Conception de fiches synthèses, carnets de bord, documents numériques
- Projets d'écriture en lien avec le PEAC

**Projet éducatif 2023-2024** **aefe** Agence pour l'enseignement français à l'étranger

### Axe 3 : La gestion des difficultés et des élèves à besoins particuliers

**Actions d'école :**

- Journée des élèves à besoins particuliers
- Ateliers de lecture
- Ateliers de lecture
- Ateliers de lecture
- Ateliers de lecture

**Actions de cycles :**

- Ateliers de lecture et de graphisme
- Ateliers de lecture et de graphisme
- Ateliers de lecture et de graphisme

**Actions de niveaux :**

- Rallye lecture CM2 autour du handicap
- Mise en place de groupes de besoins en fonction de difficultés repérées sur le niveau

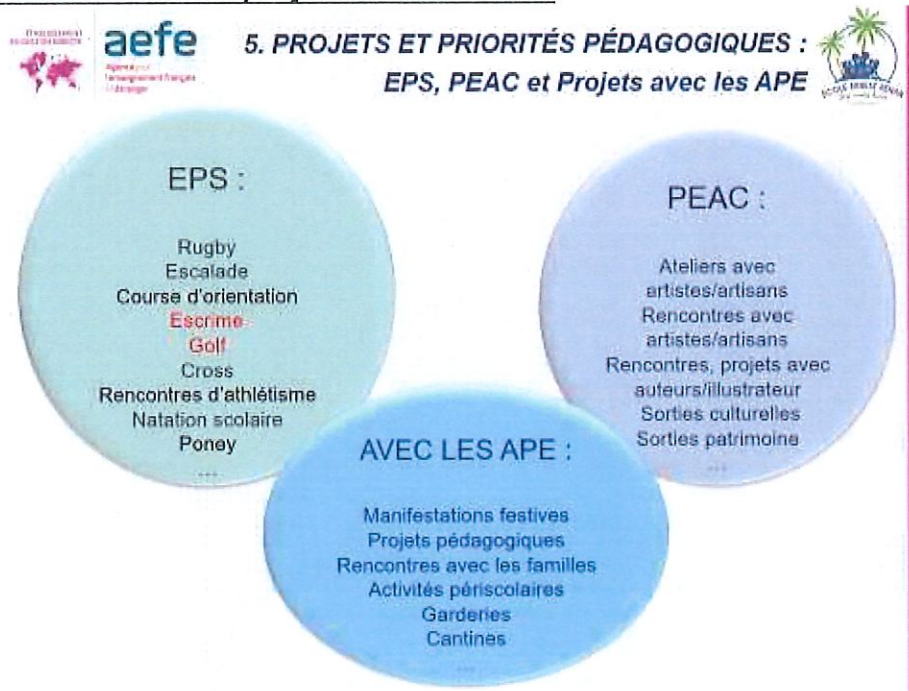
**Actions de classes :**

- Accueil quotidien des EBEP

De nombreuses actions en lien avec ce projet d'école ont été fortement perturbées durant les 3 précédentes années scolaires.

Depuis la rentrée de septembre 2023, la stabilisation de la situation sanitaire et la reprise d'un fonctionnement normal nous ont permis de relancer la dynamique de projets notamment dans le domaine de l'EPS, du parcours éducatif artistique et culturel et avec les APE.

**EPS, PEAC, sorties scolaires et projets avec les APE :**



En rouge les activités ajoutées au parcours EPS.



Projets EPS	Projets PEAC	Sorties scolaires
Rugby → CM2		Journées du patrimoine → CM2
Athlétisme → CM2	Maculélé → CM2	Séjour Terre d'Amanar → CM1
Escrime → CM2, CM1	Sculpture et récupération → CM1, CE2	Spectacles Arts Vivants → PS, GS
Escalade → CM1, GS	Chant chorale → CM1, CE2	Visite de Musécole → GS, MS
Golf → CM1, CE2	Percussions → CE2, PS	Visite du jardin pédagogique du Lycée Lyautey → CP
Natation scolaire → CE2, CE1, CP	Échecs → CE1	
Jeux d'opposition → CP	Jardinage → CP	
Cirque → CP, MS	Modelage → GS, MS	
Les danses du monde → GS		
Hip Hop → GS, PS		
Ferme équestre → MS		

Le surf n'a pas été reconduit car les élèves actuellement en CE2 n'ont pas fait piscine en CE1 ni en CP à cause du Covid.

Le Golf est très bien organisé. Quatre personnes sont présentes lors des séances, le matériel est adapté. Il y aura 3 séances à l'école et 3 au Royal Golf d'Anfa.

L'escrime se déroule également avec un matériel adapté aux enfants. Le moniteur est également le maître d'arme de l'équipe nationale. Comportement très positif des élèves dans la maîtrise de soi et le maniement du fleret.

L'escalade a été mise en place pour les GS. Apprécié tant au niveau des enseignants que des élèves.

### **Gestion des difficultés scolaires et suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

Les aides pédagogiques peuvent être de deux types :

- Au sein de la classe : différenciation pédagogique, outils d'aide, simplification, groupes de besoin...
- Sur les heures où la classe est prise en charge en langue arabe : l'enseignant en plus dans une classe ou l'enseignant prenant en charge quelques élèves d'un niveau présentant une difficulté commune.

Depuis la rentrée de septembre la priorité a été mise, sur la prise en charge de groupes de besoins ou d'ateliers de remédiation durant les heures où les enseignants n'ont pas la charge de leur classe (classes prises en charge par les enseignants de langue arabe).

Compétences ciblées, sont définies lors des conseils de niveaux en fonction des besoins ressortant lors des évaluations des enseignants.

Lorsque ces aides ne suffisent pas les enseignants peuvent rédiger un document de liaison avec le DASED (Dispositif d'Aide aux Elèves en Difficulté) afin que ses membres apportent un autre regard sur l'élève.

Composition du DASED :



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS À L'ÉTRANGER  
ÉCOLE Ernest RENAN  
1 rue de la Ple – Oasis  
CASABLANCA - MAROC  
☎ 00 212 (0)5 22 25 04 16  
E-Mail : [ecole.renan@ienmaroc.org](mailto:ecole.renan@ienmaroc.org)



- **Mme Charafa Diouri** - Enseignante ressources présente sur l'école une journée par semaine.
- **Mme Selma Idrissi** – Psychologue scolaire présente sur l'école une journée (6h) ce temps a été augmenté de 2h par rapport aux années précédentes.

Elles sont également présentes en fonction des besoins et à toutes les réunions de suivi des élèves.

**Mme Elodie Meddeb** – Enseignante accompagnante pédagogique inclusion scolaire. C'est une ressource interne à l'école dont la mission est d'accompagner les enseignants et AESH qui sollicitent des apports pédagogiques spécifiques aux EBEP.

Leurs actions :

- Observation en classe
- Entretien avec l'enseignant
- Entretien avec les parents
- Orientation vers des professionnels extérieurs
- Bilan ou évaluation
- Aide à la rédaction d'un PPRE

Dispositifs d'aides aux élèves disponibles :

- Suivi régulier avec la famille
- Différenciation des apprentissages
- Adaptations pédagogiques
- Ateliers de remédiation
- Activités pédagogiques complémentaires (APC)
- Groupes de besoins (dans le cadre des APC ou non)
- Aménagement du temps de présence
- Accompagnement humain

**PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) : Action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique.

Lorsque ces dispositifs et ces actions ne montrent pas d'effets ils sont alors analysés au cours d'une équipe éducative.

**Equipe éducative** : Elle est réunie par le Directeur pour l'examen de la situation d'un élève qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Composée du Directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, la psychologue scolaire, l'enseignante spécialisée, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les professionnels de santé.

Elle peut amener à la demande de mise en place d'un PPS ou d'un PAP.

**PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) : ce dispositif s'adresse aux élèves présentant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie,





dyspraxie...). Il vise à leur apporter les aménagements et adaptations pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

**PPS** (projet personnalisé de scolarisation) : définit les modalités d'aménagement de la scolarité des élèves porteurs de handicaps et les actions répondant à des besoins particuliers. Il précise si l'élève a besoin d'être accompagné par une personne en charge de l'aide humaine et de matériel pédagogique adapté.

Ces deux derniers projets doivent être validés par le médecin scolaire.

Quelques chiffres :

69 élèves concernés par des dispositifs spécifiques : 14 PPS (situations de handicap) dont 13 avec accompagnement humain, 9 PAP (troubles des apprentissages), 9 PPRE (difficultés d'apprentissages), 37 PAI (situation de santé particulière).

Pour ce qui est des PAI, certaines familles ne se signalent pas et c'est lors de projets particuliers que l'on découvre la situation. Le relais de ce dispositif est demandé aux associations de parents d'élèves pour inciter les parents à faire la démarche auprès d'Audrey au niveau du secrétariat (asthme, intolérance alimentaire, autre...)

D'autre part, la responsabilité du PAI en classe revient à l'enseignant. Si un enfant est accompagné d'une AVS ce n'est pas de son ressort. Elle est là pour accompagner l'enfant dans le cadre d'un PPS et n'a pas d'obligation de contrôler une allergie alimentaire par exemple.

Réunions de suivi des élèves :

- 23 Equipes Educatives
- 13 Equipes de Suivi de Scolarisation (PPS)
- 9 Réunions de renouvellement ou de mise en place de PAP
- 10 Rendez-vous de renouvellement ou mise en place des conventions d'accompagnants

Charafa DIOURI et/ou Selma IDRISSEI et un membre du service de santé scolaire sont présentes au EE et ESS.

## **6. CANTINE ET GARDERIES**

### **Cantine :**

La cantine est dans sa deuxième année de fonctionnement. Après avoir nettement fait évoluer la prestation l'an dernier, cette année le travail s'est porté sur une amélioration générale en partenariat avec le prestataire Newrest et les APE.

Des réunions de régulation ont été ritualisées :

- Réunions régulières Directeur/Newrest depuis la rentrée d'octobre
- Commission restauration scolaire : une par trimestre
- Commission menus : une par mois

Ces réunions ont porté sur les thématiques suivantes :



- Espace maternelle mis en place depuis la rentrée
- Système de service continu à partir du CE2 (plus de services avec arrivée en masse d'élèves)
- Réflexion collégiale autour de la composition des menus
- Mise en ligne des menus avant le début de chaque mois
- Contrôle qualité plus régulier

Les améliorations mises en place :

- Fluidité des services
- Espace adapté aux maternelles
- Moins d'élèves en même temps dans l'espace élémentaire
- Plus de places disponibles en cantine pour les inscriptions
- Pas de listes d'attentes lors des inscriptions
- Aucune famille signalée « sans solution » en début d'année
- Amélioration des menus et diminution des déchets
- Présence plus régulière de cadres de la société Newrest lors des services

Une association relève le fait qu'il y a moins d'inscrits à la cantine au second trimestre.

Le Directeur remercie les élus des APE s'investissant lors de ces réunions et dans cette démarche d'amélioration. Les responsables des APE restent invités à venir régulièrement participer aux services de cantines.

### **Garderies :**

Les garderies ont été remises en place dès la rentrée de septembre et les ateliers périscolaires début octobre. Le fonctionnement d'avant COVID a ainsi été remis en place.

Le conseil des maitres a signalé que l'application du règlement intérieur de l'école n'était pas toujours mis en place en garderie. Il faut prendre les deux règlements (école et garderie) et les harmoniser pour être sur la même base. Le problème majeur pour les responsables de la garderie est le respect vis-à-vis des dames de garderie. Il faut mettre en place un système pour que ces dames soient respectées. Nous allons programmer une commission pour traiter ce problème au plus vite.

Le Directeur précise qu'il est nécessaire que les gardiennes de garderies soient reconnues par les élèves et les parents comme les garants du respect des règles et de la sécurité des élèves au même titre que les enseignants sur le temps scolaire.

### **7. Questions diverses**

- Des interrogations pour la période de Ramadan de cette année :
  - Est-ce que les horaires sont réaménagés ?

*Les horaires de classe ne seront pas modifiés. Les horaires de garderies peuvent l'être cela relèvera d'une concertation avec les APE en charge des garderies. A titre d'exemple, l'an dernier les modifications étaient les suivantes : début de la garderie du matin à 7h45, fin de la garderie du soir à 17h00*

*Les deux associations en charge de la garderie vont communiquer sous peu les horaires de cette année.*



- Serait-ce possible de sortir plus tôt durant la période de ramadan ? A 16h les routes sont bloquées

*Faire sortir les élèves avant 16h00 nous obligerait soit à rentrer plus tôt le matin ce qui n'est pas forcément pour arranger les familles soit à diminuer la pause méridienne ce qui n'est pas possible pour pouvoir faire déjeuner tous les élèves inscrits à la cantine.*

- S'il n'y a pas de garderie après 17h durant la période de Ramadan, quelle est l'organisation prévue sur les ateliers ?

*Comme les années précédentes, les ateliers périscolaires seront suspendus durant la période de Ramadan.*

- Y a-t-il un service cantine de prévu ?

*Newrest propose une inscription durant la période de Ramadan du 23 mars au 18 avril 2023 à un tarif de 462 DH. Le paiement du supplément garderie cantine ramadan devra être ajouté à cette somme et réglé auprès des responsables des APE.*

*Étant donné que le nombre d'inscrits ne peut pas être fortement augmenté, le Directeur demande aux APE d'orienter les familles vers le secrétariat pour ces inscriptions. Un mail d'information sera envoyé aux familles.*

*Le paiement se fera sur place auprès de la responsable Newrest de l'école et uniquement par chèque. Les nouveaux inscrits devront se présenter au préalable au secrétariat pour être enregistrés et dirigés aussi vers la garderie pour régler les frais de garderie cantine. Le Directeur demande aux APE responsables de garderies, comme les années précédentes, de renforcer l'équipe de gardiennes durant cette période.*

- Quel est le process à suivre pour les enfants allergiques, faut-il prévoir un panier repas ?

*C'est en partie pour cela que nous n'acceptons pas les paniers repas car aucun contrôle n'est alors possible. Les enfants présentant des allergies font l'objet d'un PAI, la famille doit en informer les gardiennes qui les accompagnent et les services de Newrest sont également informés.*

- Certains parents ayant des fratries dans les différents cycles souhaitent revenir sur des horaires similaires pour les maternelles et les élémentaires, cela est-il envisageable ?

*La modification des horaires est toujours envisageable, elle doit être votée lors du troisième conseil d'école. Il serait nécessaire de savoir si cela représente une majorité de familles ou quelques familles.*

*Il est cependant nécessaire de rappeler que la réduction du temps de pause était un choix de confort et d'amélioration du temps d'apprentissage des après-midi pour les élèves et notamment pour ceux de maternelle qui passent moins de temps dans la cour le midi. Ce choix a été voté en conseil d'école à 27 voix pour et 3 contre, donc à une nette majorité.*

*Aligner les horaires de maternelle et d'élémentaire impliquerait forcément que ce soit sur les horaires élémentaires (pour pouvoir assurer le service de cantine) et augmenterait à nouveau la pause méridienne des plus petits de 15 minutes. On reviendrait alors sur le point positif des horaires actuels : la diminution du temps de pause méridienne pour les plus petits. Est-ce que ce ¼ d'heure de pause méridienne en moins est vraiment significatif ? Les enseignants concernés sont affirmatifs, la qualité du temps d'apprentissage de l'après-midi est meilleure lorsque la pause méridienne est raccourcie. Les horaires de fin de déjeuner des*



*derniers élèves vont être notés chaque jour afin voir s'il est possible d'aligner les horaires de pause méridienne des élémentaire sur celles des maternelles sans perturber le service de cantine.*

- Pour la sortie scolaire prévue cette année pour certaines classes d'élémentaire, certains parents n'ont pas reçu le mail de demande d'autorisation, quand est ce que les demandes seront envoyées et quand aura-t-on l'accord définitif de la sortie ?

*Il s'agit sûrement des CM1 concernant la sortie avec nuitée à Terre d'Amanar. Le document d'engagement des familles devrait nous être transmis par le service administratif de Lyautey dans les jours qui viennent.*

- Pourquoi le parti pris de ne donner le bulletin que fin février au lieu de décembre les années d'avant ? En effet, cela laisse moins de marge de manœuvre aux parents en cas de besoin d'aide ou recadrage à seulement 4 mois de la fin de l'année scolaire.

*La distribution des livrets scolaire de manière semestrielle est en place depuis 3 ans. Ceux du premier semestre (couvrant la période de septembre à janvier) ont été distribués le jeudi 9 février. Et ceux du deuxième semestre (couvrant la période de février à juin) seront distribués durant la deuxième quinzaine de juin. Par ailleurs nous n'attendons pas ces remises de livrets pour rencontrer les familles avec lesquelles un dialogue est nécessaire pour aborder des points de vigilance (difficultés scolaires, respect des règles...).*

- Plusieurs parents s'inquiètent de l'augmentation des jours de grève et ce, notamment, parce qu'ils sont prévenus à la dernière minute ou même pas. Bien que nous sachions que le droit de grève est un droit fondamental que nous ne remettons pas en question, comment est-il possible d'organiser ces journées de grève de sorte à ce que les enfants ne soient pas pénalisés? quels dispositifs et dispositions l'établissement met-il en place dans les cas de grève pour un accompagnement optimal de l'élève d'une part ainsi que les actions qui permettent aux parents d'être appuyés dans ses situations ?

*Aucun dispositif n'existe pour rattraper ou assurer un remplacement des personnels grévistes. Pour information les enseignants grévistes de l'école ont toujours informé les familles des élèves de leurs classes.*

- La circulation aux abords de l'école est problématique du fait de l'incivisme de beaucoup de gens qui viennent récupérer les enfants à la sortie de l'école dans des rues assez étroites. Dans quelle mesure l'école pourrait-elle faire pression sur la commune pour nous assurer que le code de la route aux alentours de l'école est respecté ? Est-il possible de demander à la commune de remplacer le panneau "sens interdit" qui a été enlevé et jamais remplacé rue Ahmed Akkrad, ainsi que celui qui est en train de se dégrader ?

*Effectivement beaucoup d'incivilités peuvent être observées concernant la conduite des automobilistes : arrêt sur les passages piétons devant les portails d'école, stationnement en double file, comportement dangereux (vitesse, non-respect du code de la route). L'école n'a pas autorité pour faire respecter le code de la route. En revanche le Directeur rappelle que les conducteurs concernés sont les parents de l'école ou les personnels à qui ils délèguent la charge de leurs enfants et que les victimes potentielles de ces comportements sont leurs enfants. Ainsi la vigilance de tous semble devoir être une évidence pour la sécurité de nos propres enfants.*

*Une campagne de sensibilisation pourrait être organisée avec les APE comme cela a déjà été fait par le passé. Il est également du devoir de chacun de faire remarquer aux conducteurs leurs comportements inciviles.*



Concernant le panneau de sens interdit des courriers sont envoyés régulièrement par l'école, un nouveau courrier sera envoyé suite au conseil d'école.

Le Directeur fait appel aux parents qui peuvent appuyer cette démarche à l'image de ce qui a été fait pour supprimer le stockage des poubelles aux abords de l'école.

Les parents répondent que les campagnes de sensibilisation par le passé n'ont pas apporté le résultat escompté et que cela a occasionné pas mal de heurts avec des parents non respectueux.

- Quel bilan pouvons-nous avoir quant à l'intégration des enfants en PS : les enfants se sont-ils bien adaptés? Le rythme est-il bien pris et facile à suivre? Les équipements sont-ils en adéquation avec leurs besoins

Les élèves de PS se sont bien intégrés à l'école. Les maîtresses comme les parents soulignent les progrès des élèves et la satisfaction est assez globale.

Il est certain que les élèves qui auront suivi une PS à l'école arriveront en MS beaucoup plus à l'aise tant dans les apprentissages que dans les habitudes d'élèves.

Les équipements sont en adéquation avec les besoins des élèves mais il vrai que certains points pourraient l'être encore plus comme la présence d'un dortoir plus proche des salles de classes.

D'autres points seront plus facilement améliorables comme notamment la présence de tout le matériel pédagogique puisque la totalité du matériel sera présent dès la rentrée en septembre 2023, ce qui n'a pas été le cas cette année. En effet, la commande passée en avril 2022 devrait être soldée d'ici une dizaine de jours.

Fin du conseil d'école : 20H20

Secrétaire de séance

UCPE

PEEP

APEEF

Mme Catherine BORNE

Mme Marion PONSONNET

Mme IRAQI Hind

Mme SBIYAA Kaoutar